Votre conseiller
WARGNY ASSURANCES
Tél : 01 40 55 52 45 (coût d'un appel local)
Mail : contact@wargnyassurances.com

Vos interlocuteurs de gestion
Unité de gestion :
GROUPAMA GAN VIE
DIRECTION COLLECTIVES GESTION INTERNE
OPERATIONS PREVOYANCE ET SANTE
2 BOULEVARD DE PESARO
92024 NANTERRE CEDEX
Tél : 09.70.83.02.26 (coût d'un appel local)
Espace Client :
https://espace-client.gan-eurocourtage.fr
Code portefeuille : F2

Adresse retour bordereau
DIRECTION COLLECTIVES GESTION INTERNE
OPERATIONS PREVOYANCE ET SANTE
2 BOULEVARD DE PESARO
92024 NANTERRE CEDEX

LA POSTE

SD : 866002382103413

860406 19131 2690
C08 1/ 3 178

BIOTECH SANTE
85 BOULEVARD SAINT-GERMAIN
75006 PARIS

Vos références

N° de client	: 52123751 à rappeler pour toute correspondance
Raison sociale	: BIOTECH SANTE
SIRET	: 43496931700024
N° Appel de cotisations	: GGVFCU10000965077
Code auxiliaire	: C003011108

NANTERRE, le 20/07/2026

Objet : Votre facture DSN

Madame, Monsieur,

Vous nous faites confiance pour la gestion de vos garanties et nous vous en remercions.
Nous vous adressons l'appel de cotisations pour le trimestre passé.

Le montant de vos cotisations s'élève à 2306,48 €.

Nous vous informons que compte tenu des assiettes que vous avez déclarées dans vos DSN, vous restez redevable d'un montant de 2306,48 €.

Le montant calculé de 2306,48 € sera prélevé le 05/08/2026 sur le compte que vous nous avez communiqué. Le prélèvement des sommes dues étant automatique, vous n'avez aucune action complémentaire à réaliser concernant le règlement.

NOVEDEV000 PRODUCTION NOVEFCO001

Appel de cotisations N° GGVFCU10000965077

Période du 01/04/2026 au 30/06/2026

Contrat N° 77223500000000 - Prévoyance Cadre

Période du 01/04/2026 au 30/06/2026

Assiette	Taux	Valeur assiette (€)	Montant dû TTC (€)
Tranche A	2,20 %	46467,34 €	1022,28 €
Tranche B	4,15 %	30944,48 €	1284,20 €
Total pour le contrat **77223500000000**			2306,48 €

TOTAL COTISATIONS SUR LA PERIODE	2306,48 €

TOTAL APPEL DE COTISATIONS	**2306,48 €**

Le présent appel de cotisations concerne la prime échue pour la période susmentionnée. Si vous êtes redevable d'une cotisation sur une période antérieure, nous vous informons que ce nouvel appel de cotisation n'a pas pour effet d'éteindre les procédures en cours à cette même date pour non-paiement au titre de l'article L. 113-3 du Code des assurances.

860406 19133 2690 2/ 3 178

NOVEDEV000 PRODUCTION NOVEFCO001